

ASSURANCE JURIDIQUE

Assurance juridique familiale

Pour éviter un problème ou pour en solutionner un, cette assurance met à votre disposition les services d'un avocat pour répondre à toutes les questions juridiques que vous avez touchant votre vie privée.

Elle apporte également une aide financière nécessaire lors d'un «accident juridique» c'est-à-dire lors d'un litige.

Il s'agit d'une assurance qui vous protège ainsi que votre famille.

Le succès de ce programme repose sur la combinaison

ASSISTANCE JURIDIQUE/ ASSURANCE JURIDIQUE

L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Vous avez maintenant la possibilité de recevoir de l'information juridique par téléphone (ligne sans frais) et ce dans tous les domaines du droit touchant votre vie privée :

- l'information est donnée par un(e) avocat(e) de plus de 5 ans d'expérience ;
- les réponses sont argumentées ;
- le nombre et la durée des appels sont illimités ;
- le service est disponible entre 9 h 00 & 20 h 00.

L'ASSURANCE JURIDIQUE

En cas «d'accident juridique» vous pourrez retenir les services de **l'avocat ou du notaire de votre choix** et décider de la stratégie à adopter - **médiation, conciliation, arbitrage, tribunaux**. Les honoraires et débours du professionnel seront ainsi payés par l'assureur jusqu'à concurrence des limites du contrat d'assurance.

COUVERTURE D'ASSURANCE JURIDIQUE FAMILIALE

Assuré : membre d'une famille vivant sous le même toit.

Litiges garantis (risques spécifiés) :

- reliés aux actes de consommation ;
- reliés à des dommages corporels ou matériels ;
- reliés à la propriété et l'habitation ;
- reliés à la protection du revenu ;
- reliés au travail.

Cas non litigieux garantis (risques spécifiés) :

- succession de l'assuré ;
- protection du majeur.

ASSISTANCE JURIDIQUE

Qu'est-ce qu'un mandat d'inaptitude ?

Peut-on augmenter mon loyer ?

Suis-je en droit d'obtenir une pension alimentaire ?

Quelles sont les conséquences fiscales d'un héritage ?

Ai-je besoin d'un permis municipal ?

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

LITIGES COUVERTS

Achat d'une maison atteinte de vices cachés.

Enfant qui se blesse dans la cour d'école suite à de la négligence.

Voyage tourne au cauchemar, un remboursement s'impose.

Difficultés avec un entrepreneur.

Assureur invalidité refuse de vous indemniser.

Refus de paiement par la CSST.

Congédiement ou harcèlement au travail.